



Programme de prestation

Bilan de compétences

Date de mise à jour du programme : 20/10/2023

**Programme de prestation construit à partir
des éléments de l'article L6313-10 et R6313-
4 du code du travail**

Le bilan, les objectifs :

Les actions permettant de réaliser un bilan de compétences ont pour objet de permettre aux candidats d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel, un plan d'action et, le cas échéant, un projet de formation.

Public

Toute personne salariée, entrepreneur ou demandeur d'emploi.

Les étapes

3 grandes étapes :

- 1°) phase préliminaire
- 2°) phase d'investigation
- 3°) phase de conclusion

Modalités et délais d'accès à la prestation & prérequis



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne et la Région Réunion.
L'Europe dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le fonds FEDER





La sélection s'effectue sur entretien, il n'y a pas de prérequis.

Accessibilité en situation d'handicap : il est recommandé au participant de signaler, dès son inscription, la nature de son handicap ainsi que ses besoins spécifiques, afin de l'accueillir dans des conditions optimales après étude de votre situation (nos référents handicap sont Mr. LAPIERRE et Mme. VALERE).

Délai d'accès : La prestation démarre au plus tard 15 jours après l'obtention de l'accord de prise en charge financière.

Programme détaillé

1° Une phase préliminaire qui a pour objet :

- a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
- b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
- c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;

2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives :

- a) Analyse du parcours personnel
- b) Analyse du parcours professionnel
- c) Etude du profil personnel
- d) Identification des compétences et aptitudes
- e) Exploration des centres d'intérêts professionnels
- f) Elaboration du projet professionnel et plan d'action

3° Une phase de conclusions qui permet au bénéficiaire :

- a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne et la Région Réunion.
L'Europe dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le fonds FEDER





Méthodes d'accompagnement mobilisées

La réalisation du bilan de compétences s'appuie sur :

- Les techniques d'entretiens approfondis et d'écoute active
- L'utilisation et l'exploitation de tests psychotechniques (HEXACO, Big Five, RIASEC, autres...)
- L'utilisation d'outils issus de la recherche en psychologie positive.
- Utilisation de techniques et d'outils de coaching (PNL)

MODALITES DE PRESTATION

Modalités de suivi et d'évaluation

Le bilan de compétences n'est pas un dispositif permettant d'accéder à une diplôme ou une certification. Cependant, le bilan de compétences permet d'obtenir en dernière séance une synthèse qui a été co-écrite avec le bénéficiaire. **Cette synthèse atteste la réalisation du bilan de compétences.**

Tout au long du bilan, le bénéficiaire remplit une attestation de présence.

Nous réalisons un point régulier à chaque début de séance pour évaluer l'avancement de la démarche et de l'atteinte des objectifs.

Lors de la dernière séance, un questionnaire de satisfaction est transmis au bénéficiaire. Au bout de 6 mois, un questionnaire de suivi est transmis. Ce dernier permet de mener un suivi et un ré-ajustage si nécessaire du projet.

Formalisation à l'issue de la formation

Remise de la synthèse écrite du bilan de compétences.

Nombre minimum et maximum de stagiaires

Un.

Durée et lieu de la formation



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne et la Région Réunion.
L'Europe dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion.
L'Europe s'engage à la Réunion avec le fonds FEDER





Transmettre – CAE Possible

La formation dure 24 heures, dont 18 minima en face à face.

La formation aura lieu :

Soit dans les locaux de TRANSMETTRE, 57 A Chemin Ligne des Bambous, 97432 Ravine des Cabris.

Soit en visioconférence.

Soit en formule hybride.

Ces modalités étant à définir avec le bénéficiaire lors de l'entretien préalable.

Frais de formations

1440 euros TTC (possibilité de prise en charge par l'employeur, les OPCO, votre CFP, Pôle Emploi)

Indicateur de résultats

Indicateur de résultat :

Nb. De bilans réalisés : 14

Taux de satisfaction : 100 %

Taux d'abandon : 0 %

Contact

TRANSMETTRE, CAE POSSIBLE

57 A Chemin Ligne des Bambous

97432 Ravine des Cabris

02 62 22 08 66

Consultant Référent :

Frank RICHARD

0692 400 310

fr97410@gmail.com



Cofinancé par
l'Union européenne

Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne et la Région Réunion.

L'Europe dont l'Autorité de gestion est la Région Réunion.

L'Europe s'engage à la Réunion avec le fonds FEDER



REGION REUNION

www.regionreunion.com



POSSIBLE CAE Siret : 811 960 848 00018 N° de déclaration d'activité : 04973101397

57A chemin ligne des Bambous - 97432 La Ravine des Cabris

☎ 0262 22 08 66 contact@possiblecae.fr - www.possiblecae.fr